

Le droit a la vie privée (santé) par rapport au travail

Par Amelmaman, le 18/12/2020 à 20:15

Bonsoir Maître,

Est ce qu'un proche de la famille a le droit de divulguer mon état de santé à une collègue de travail (une connaissance du proche)?

Si le proche n'a pas le droit que dois je faire? Et qu'est-ce qu'il risque?

Cordialement.

Par P.M., le 18/12/2020 à 20:38

Bonjour,

Les bénévoles qui répondent n'ont pas de titre pour les appeler "Maître"...

Il faudrait déjà connaître les preuves dont vous disposez pour mettre en cause la personne qui a divulgué votre état de santé...

Par Amelmaman, le 21/12/2020 à 15:02

Bonjour,

Je voulais savoir par précaution au cas où j'ai la preuve que la personne a fait ça. Cordialement.

Par P.M., le 21/12/2020 à 18:42

Bonjour,

Tout dépend aussi de l'usage qui est fait de la divulgation mais si l'employeur en prend connaissance, c'est lui qui décide s'il y a sanction et de son degré...